



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement numéro 337-1-26

RÈGLEMENT NUMÉRO 337-1-26, CONCERNANT LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE – ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT 337-22

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Carole Thibeault, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Hugues, que lors de la séance ordinaire qui s'est tenue le 3 mars 2026, le conseil a adopté le règlement # 337-1-26;

Règlement numéro 337-1-26, concernant le programme d'aide financière à la restauration patrimoniale et modifiant le règlement 337-22

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance dudit règlement au 171, rue Saint-Germain à Saint-Hugues, aux heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Hugues ce 10 mars 2026

Carole Thibeault

Carole Thibeault
Directrice générale et greffière-trésorière